

Avril 2012

# NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE PLUS FAVORABLE GRÂCE À FO ?

Tout commence en octobre 2011 avec le conflit mené par les agents de la Cuisine Centrale soutenus par Force Ouvrière et leurs revendications :

- Halte au management brutal
- Instauration de Primes de pénibilité

Bousculée par le mouvement social (grèves et débrayages) très médiatisé, la municipalité accorde une hausse du Régime indemnitaire intégrant une prime annuelle de pénibilité d'environ 550 € pour tous les agents de catégorie C de la Cuisine Centrale.

En décembre, pour pérenniser cette prime et instaurer la P.F.R. (*prime de fonctions et de résultats*) pour des catégories administratives, la DRH présente aux organisations syndicales une nouvelle architecture du Régime Indemnitaire pour tous les agents de la Ville de Tours. Présentée par la DRH d'abord d'une manière si confuse que les représentants Force Ouvrière ont du, à chaque réunion, souffler fort pour dissiper le brouillard ambiant. A force de tracts, d'implications dans les réunions ou lors des instances paritaires, Force Ouvrière martèle ses revendications :

- ✓ 1. Pas de Régime Indemnitaire individualisé lié à l'évaluation ou à la notation
- ✓ -2. Gains conséquents pour tous et notamment pour les plus bas salaires
- ✓ -3. Accélération du calendrier avec application au 1<sup>er</sup> juin 2012 et non au 1<sup>er</sup> janvier 2013 comme le souhaitait la DRH
- ✓ -4. Harmonisation sur le Régime Indemnitaire actuellement plus favorable de Tour's Plus

Le mercredi 28 mars, lors de la dernière négociation entre FO et l'autorité municipale représentée par le Directeur Général des Services et en accord avec Monsieur le Maire, un engagement ferme est inscrit en dernière minute sur le document présenté le 12 avril au Comité Technique Paritaire :

**L'augmentation de la part de la masse salariale du R. I. de Tours lissée sur trois ans jusqu'en 2014 permettra de le hausser sur celui plus favorable accordé aux agents de Tour's Plus.**

Reconnaissance de l'effort consenti par la mutualisation des services et des moyens humains entre ville de Tours et Tour's Plus.

L'évocation le mercredi 28 mars du projet de FO de pétition et de l'accentuation de la pression syndicale a-t-elle pesé ?

**Les revendications majeures de FO entendues.**



## C. T. P. DU 12 AVRIL

# AVIS FAVORABLE POSSIBLE DE FORCE OUVRIÈRE SOUS CONDITIONS :

### 1. Suppression de la part modulable de 10 %

Porte ouverte aux demandes de contraintes supplémentaires pour des clopinettes et danger futur pour les heures supplémentaires.

### 2. Egalité à 50 % des deux parts

- Part fixe liée aux fonctions (dispositions statutaires)
- Part fonctionnelle avec système de cotation des postes (niveau de reconnaissance intégrant les primes « métiers »)

Pour en discuter  
Force Ouvrière invite  
tous les agents à participer  
à 2 Heures d'Information  
Syndicale - H.I.S

**Mardi 10 avril**  
**de 9h à 11h**  
**salle Anatole France**

Syndicat Force Ouvrière des Municipaux de la Ville de Tours et du CCAS

02 47 21 69 35 fo@ville-tours.fr